

**Arrêté portant l'ouverture des inscriptions au Diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale
(DECESF)
Session 2024**

Le recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

Vu le code de l'éducation articles D.643-1 et les suivants ;
Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles D.451-57-1 à D.451-57-5 ;
Vu Décret du 8 janvier 2019 relatif au cadre des certifications professionnelles ;
Vu arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ;
Vu arrêté du 8 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles ;
Vu Arrêté du 31 juillet 2020 définissant les blocs de compétences du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et portant modification de l'arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ;
Vu Arrêté du 09 août 2022 relatif au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale ;
Vu Arrêté du 23 mai 2023 portant modification des arrêtés du 22 août 2018 relatif au diplôme d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, au diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale.
Vu l'arrêté du ministère de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du 19 septembre 2023 portant sur la clôture des registres d'inscription du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, session 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Une session d'examen en vue de l'obtention du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale sera ouverte dans l'académie de Dijon pour l'année scolaire 2023 – 2024.

ARTICLE 2 : Les inscriptions aux épreuves seront ouvertes du **lundi 6 novembre 2023 à 09h00 au vendredi 1^{er} décembre 2023 à 17h00**, et s'effectueront par internet à l'adresse suivante :
<https://extranet.ac-dijon.fr/diplome>
La confirmation d'inscription ainsi que les pièces justificatives demandées seront envoyées au rectorat de Dijon au plus tard le **lundi 4 décembre 2023, le cachet de la poste faisant foi**.

ARTICLE 3 : Pour être autorisés à se présenter au diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale, les candidats devront, en outre, avoir satisfait, selon leur âge, à la double obligation de recensement puis de participation à une journée défense et citoyenneté, en application des articles L113-4 et L114-6 de la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 20 octobre 2023

Pour le recteur et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon,

Caroline VAYROU